

Cher(e) collègue,

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'Oise vous propose une enquête départementale sur vos conditions de travail et les risques psychosociaux* liés. Elle s'adresse à toutes et tous les enseignant•es du premier degré qui exercent dans des écoles de l'Oise.

Cette enquête a été co-élaborée par la DSDEN et les représentants des personnels du CHSCT-sd à la demande de ces derniers. Elle fait suite à une étude nationale initiée par la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) qui pointait une exposition particulière des enseignant•es et au constat d'une dégradation de leurs conditions de travail. Elle se donne comme objectif d'identifier des facteurs de risques : organisationnels et/ou relationnels dans le travail ainsi que des conditions d'emploi afin de contribuer à leur résorption.

Son cadre limité aux enseignant•es de l'Oise pourrait permettre de mettre en avant des facteurs locaux à l'origine d'une souffrance au travail ou du développement de risques spécifiques pour la santé compte tenu de la situation de notre département.

Les difficultés (ou non) vécues, ressenties actuellement par les enseignant•es du 1er degré ne peuvent pas toutes s'expliquer uniquement par la situation présente. Il nous faut prendre en compte la longue durée pour mesurer les évolutions mais également votre cursus de formation ainsi que vos expériences.

C'est pourquoi, cette enquête s'intéresse donc à votre parcours, votre métier, votre carrière, votre statut, vos représentations du métier et vos aspirations, vos conditions de travail et leurs évolutions.

Vous pouvez donc être assuré•e de la stricte confidentialité de vos réponses. Une fois cette enquête achevée, un rapport sera diffusé et mis en ligne. Vous serez prévenu•e par mail.

En tant qu'enseignant•e de l'Oise, vous êtes donc cordialement invité•e à participer à cette enquête et donner votre avis. Vos réponses sont enregistrées au fur et à mesure chaque fois qu'une page est validée. Si vous devez vous interrompre durant le remplissage du questionnaire, vous pourrez de nouveau cliquer sur le lien et continuer votre saisie là où vous vous étiez arrêté•e avec la clé d'identification qui vous sera délivrée lors de l'enregistrement du questionnaire.

Merci par avance pour votre coopération et votre disponibilité.

Pierre Ripart Secrétaire du CHSCT-sd de l'Oise

** La définition de référence des RPS retenue dans le cadre du protocole d'accord relatif à la prévention des RPS est celle du rapport du collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psycho-sociaux au travail présidé par Michel Gollac en date du 11 avril 2011 qui définit les risques psychosociaux comme « les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».*